

CRL-1003-A-B Lecture et écriture II (poésie et essai)

OBJECTIFS

- Grâce à la lecture et par une pratique de l'écriture, saisir le langage de textes littéraires d'idées — idées personnelles, uniques, sensibles, engagées, libres, parfois troublantes et/ou farfelues, présentes dans l'essai.
- Grâce à la lecture et par une pratique de l'écriture, saisir le langage poétique.
- Cerner les mouvements créateurs du texte réflexif littéraire et du texte poétique.
- Tenter de percevoir l'enracinement de ces deux genres littéraires dans la conscience créatrice, dans l'imaginaire, dans la sensibilité, dans le langage, etc.
- Lire des essais explorant plusieurs formes littéraires et entreprendre leur écriture.
- Expérimenter la lecture et l'écriture des poèmes en vers et en prose.
- Apprendre à retravailler ses propres textes et ceux des autres.

CONTENU

Écriture d'essais ; écriture de poèmes. Écriture de deux pages par semaine.

Lecture d'essais. Lecture de poèmes. Lecture de recueils.

Faire la différence entre l'essai littéraire et l'essai qui ne vise pas le littéraire.

Les formes de l'essai et du poème. L'évolution ; l'éclatement.

Démarche réflexive et démarche poétique dans l'écriture.

Présence du «je» dans l'essai et de l'instance poétique.

Pensée, réflexion, argumentation, expressivité, sensibilité dans l'essai et ses différentes formes de langage.

De l'émotion à la signification, de l'intime à l'engagement, du vocabulaire à l'image, du monde évoqué à l'univers urbain, du vers au lyrisme dans les langages poétiques.

Écrire l'essai du pamphlet à la correspondance, en passant par... l'essai libre, le carnet, etc.

Écrire la poésie du vers aux poèmes en prose, en passant par... le calligramme, etc.

Diffuser l'essai. Réciter et chanter le poème.

- Plagiat / voir *Règlement des études de l'Université Laval* : <http://www.lit.ulaval.ca/index.php?id=493>
- Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>
- Politique relative au calendrier de publication des résultats : 30 % de la note globale devra avoir été attribuée et communiquée aux étudiants deux jours ouvrables avant la date d'abandon sans échec et sans remboursement. Seuls les cours à formule particulière, ayant été approuvés par les directions d'unité, seront exemptés de cette politique, ce qui devra faire l'objet d'une mention dans le plan de cours.

Échelle de conversion de notes (1^{er} cycle)

Excellent : A+ = 94-100 A = 89-93 A- = 85-88
Très bon : B+ = 82-84 B = 78-81 B- = 75-77
Bon : C+ = 72-74 C = 68-71 C- = 65-67

Passable : D+ = 61-64 D = 55-60
Insuffisant : E = 0-54

FORMULE PÉDAGOGIQUE

Cours magistraux, lectures et analyses, exercices d'écriture, ateliers de réécriture, rencontres avec deux auteurs (essai / poésie), spectacle de poésie organisé par le Bureau des Affaires poétiques (mars) (prévoir 20\$), récital lors du dernier cours.

LISTE DES LECTURES OBLIGATOIRES :

cahier de textes sur le Portail

pour l'essai : 1 livre à préciser.

pour la poésie : 1 recueil à préciser.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- 2 tests de lecture (1 question par livre) et 1 commentaire de 500 mots sur le spectacle de poésie : $5\% \times 3 = 15\%$;
- 1 recueil d'essais variés, 5 pages : 30% ;
- 1 recueil de poèmes variés, 5 pages : 30% ;
- récital à deux (poèmes et / ou essais) : 10% ;
- participation et présence en classe : 15%.

À respecter, svp. : Plagiat : voir Règlement des études de l'Université Laval. La remise des travaux se fait en classe. Aucun retard n'est admis sans accord avec l'enseignante (-2% par jour de retard). Dans un désir écologique, à respecter, svp. : l'impression recto-verso est acceptée ; la page titre n'est pas nécessaire et les informations essentielles peuvent être inscrites en haut de la première page : nom, cours et numéro du cours, groupe, nombre de mots (si nécessaire).